

SDJES de la Corrèze

COLLEGE DEPARTEMENTAL FDVA

Vendredi 09 janvier 2026 à 10h

Présents :

- Présidente du collège : Madame Nicole CHABANNIER, Secrétaire Générale de la Préfecture
- Représentant du conseil départemental : Monsieur Christophe PETIT
- Représentante des maires : Madame Barbara VIMON
- Représentant des maires : Monsieur Alain SENTIER,
- Monsieur le Sénateur Daniel CHASSEING
- Monsieur Philippe BRUGERE (Représentant Monsieur le Député François HOLLANDE)
- Représentants du SDJES : Mesdames Catherine CHARBONNEL et Corinne GOUNET,
Messieurs Guillaume HUMANN et Damien MARAIS.

Excusés :

- Monsieur Charles FERRE - représentant des maires
- Madame Catherine MAZERM - Personnalité qualifiée
- Madame Aurélie MONTEIL - Personnalité qualifiée
- Madame Isabelle BAUDRY - Personnalité qualifiée
- Monsieur Pierre DELMAS - Personnalité qualifiée
- Madame la Députée Frédérique MEUNIER

Absent : Monsieur le Sénateur Claude NOUGEIN

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHARBONNEL (SDJES)

PJ : Note d'orientation départementale 2026
Diaporama bilan 2025 et campagne 2026

Sujet	RELEVÉ DE DÉCISIONS, D'INFORMATIONS ET QUESTIONS POSÉES
	<p>Nicole CHABANNIER remercie l'ensemble des participants. Elle indique que le quorum n'étant pas atteint, le Collège prévu à 10h ne débutera qu'à 10h10, heure de la seconde convocation. Madame la Secrétaire Générale expose ensuite l'ordre du jour de la réunion.</p>
FDVA 2 : Bilan de la campagne 2025	<ul style="list-style-type: none">• Damien MARAIS insiste sur la nécessité de compléter la fiche sur la prévention des conflits d'intérêts (jointe à l'invitation pour le Collège). Ce document devra être produit pour chaque campagne afin que le collège délibère valablement.• Guillaume HUMANN détaille la campagne 2025 :<ul style="list-style-type: none">- L'enveloppe disponible était de 332 922 €. Dotation en légère baisse après une hausse de 22.5 % en 2024.- La subvention moyenne attribuée était de 1412 € pour 210 demandes financées sur 288 déposées. 78 dossiers n'ont pas été retenus.- Forte baisse des demandes sur l'axe 2 projets innovants : 32 dossiers contre 71 en 2024.- Stabilité dans le nombre de refus : 78 dossiers contre 80 pour 2024- Il est à noter le soutien important des associations faiblement employeuses : 90 % pour la Corrèze contre 84 % au niveau régional.- Seulement 2 associations corréziennes ont bénéficié de l'enveloppe régionale pour un total de 4000€. Une communication plus importante de cette possibilité sera réalisée cette année.

	<p>- Dans le but d'améliorer l'instruction des dossiers, d'autres services de l'État ont été sollicités pour émettre des avis. (DRAC, DDETSPP/DDDFE et la Délégation à la Politique de la ville)</p> <p>- Synthèse de la campagne 2025 (Cf: diaporama).</p>
<p>Actualités 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Damien MARAIS signale la modification de la composition du Collège : <ul style="list-style-type: none"> - Madame Barbara VIMON (suppléante) remplace Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE ayant mis fin à son mandat. - Monsieur Pierre DELMAS remplace Monsieur Jean-François TEYSSANDIER en qualité de personnalité qualifiée. <p>Il précise qu'un renouvellement du collège des représentants des maires sera réalisé à l'issue de la tenue des élections municipales de mars 2026, après avis de l'ADMF.</p> • Guillaume HUMANN indique que l'instruction du 14 novembre 2023 (MENJ- Djepva) reste d'actualité : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la communication sur les sites de la Préfecture et de la DSDEN. - Période de dépôt des dossiers portée à 8 semaines au lieu de 4 - Nécessité des déclarations d'intérêts. <p>Le contexte politique entraîne une incertitude sur les crédits FDVA 2026. Le PLF initial faisait néanmoins référence à une stabilité. Le montant définitif devrait être connu après l'adoption d'un projet de loi de finance, au plus tôt en avril.</p> • Nicole CHABANNIER annonce que Monsieur le Préfet souhaite que l'intégralité des crédits soient fléchés avant la tenue du deuxième collège au printemps. Plusieurs membres du collège regrettent la disparition des 10 % de l'enveloppe qui étaient laissés au débat lors de cette deuxième commission. Après divers échanges, la solution suivante est arrêtée : lorsque la liste définitive des demandes sera fixée, elle sera envoyée aux membres du collège. Chacun exprimera ses priorités et fera un retour sur ses avis. Une proposition de la programmation sur 100 % sera ensuite établie par la Préfecture. Les ajustements seront effectués lors du Collège départemental final.
<p>Note d'orientation 2026 : Critères et Priorités départementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles <ul style="list-style-type: none"> - Associations répondant aux conditions du tronc commun d'agrément (Objet d'intérêt général, gouvernance démocratique, transparence financière, respect des principes du contrat d'engagement républicain) - Dossier complet et explicite - Pas de projets portant sur des investissements. - Demande inférieure à 80 % de financements publics du projet - Avoir au moins un exercice comptable validé - Budget équilibré - Communication de l'état de la trésorerie - Siège social en Corrèze • Priorités départementales de l'axe 1 « fonctionnement global de l'activité d'une association » <p>La priorité sera donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux associations non employeuses ou ayant 2 ETP au plus - aux associations n'ayant pas bénéficié du FDVA en 2025 - aux dossiers qui s'appuient sur leur projet associatif global et formalisé et qui ne rentre pas dans le cadre d'un projet ponctuel ou celui de l'innovation (axe 2). - aux petites associations isolées ou non affiliées / fédérées, à fort ancrage territorial et rayonnement local, composées exclusivement de bénévoles ou n'ayant pas de salarié en charge de la direction du projet pour le maintien ou le développement de leurs activités. - aux associations qui démontrent une capacité à proposer, expérimenter et/ou à s'appuyer sur des parcours de bénévolats, à mobiliser une participation citoyenne. • Priorités départementales de l'axe 2 « Mise en œuvre de nouveaux projets ou activités innovantes » <ul style="list-style-type: none"> - Priorité aux projets qui favorisent la coopération inter-associative et les actions mutualisées (exemples : projet en commun, création et mise à disposition d'outils, mise en place d'espaces de rencontres associatives, maillage de lieux ressources, ...)

	<p>- Priorité aux projets de soutien aux évolutions du fonctionnement de l'association comme par exemple : participation des jeunes, implication des bénéficiaires à l'association, modalités de prise de décisions, parcours d'accueil et de suivi des bénévoles, renouvellement des responsables bénévoles, valorisation du bénévolat, etc.</p> <p>- Priorité aux projets de participation à une citoyenneté active, de transmission et de promotion des valeurs de la République.</p> <p>- Priorité aux projets pas ou peu soutenus par ailleurs dans le cadre d'une politique d'Etat ou d'un dispositif spécifique dédié (exemple : BOP 163, DRAC, ANS, Politique de la ville...).</p> <p>Damien MARAIS précise qu'une seule priorité ne suffit pas, qu'il n'y a pas d'automaticité pour l'octroi d'une subvention. Chaque dossier est étudié dans son intégralité au regard des nombreux critères et de l'opportunité à accompagner une association sur un territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la note d'orientation 2026 : Vote à main levée : Un avis favorable est donné à la proposition du SDJES. Barbara SIMON émet cependant une réserve sur les termes employés pour l'axe 2, tels que "diagnostic" qui peuvent être compliqués pour les petites associations.
<p>Calendrier Campagne 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier 2026 prévisionnel : La campagne 2026 de dépôt des dossiers sur "Le Compte Asso" débute le 16 janvier et s'achèvera le 16 mars 2026 inclus. L'instruction des dossiers se déroulera du 17 mars au 06 mai 2026 inclus par le SDJES. Une consultation du collège via la plateforme RESANA aura ensuite lieu jusqu'au 20 mai et le collège départemental final devrait se tenir le 22 mai. • Le dépôt des dossiers de demande de subvention doit être exclusivement fait sur le site "Le Compte Asso". https://lecompteasso.associations.gouv.fr/ • Le montant minimum pour une demande de financement d'un projet est fixé à : 1000 € pour l'axe 1 – Financement global fonctionnement – 3000 € pour l'axe 2 – Actions innovantes – • Il est important de lire la note d'orientation avant de déposer son dossier en ligne • Une permanence téléphonique sera assurée par le SDJES pour assister les associations. • Guillaume Humann précise qu'il peut accompagner les comités ou associations pour leur projet ainsi que la possibilité de solliciter le réseau Guid'Asso 19. Ces accompagnements ne sont pertinents que si l'association les sollicite au plus tôt. • Le prochain collège est prévu le 22 mai à 14h30, cependant Nicole CHABANNIER avertit que la date pourrait être déplacée car la tenue du collège dépendra de l'adoption de la loi des finances. • Barbara SIMON interroge sur les prochaines élections municipales en cas de changement des élus et évoque le problème des délais pour la désignation des nouveaux élus dans les différentes commissions, dont le collège FDVA, au sein desquelles ils devront siéger. Nicole CHABANNIER assure qu'une solution sera trouvée dans le respect de la réglementation.
<p>Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de la note d'orientation sur le site de la préfecture et de la DSDEN - Envoi d'un courriel d'information à toutes les associations corréziennes de la base de données du SDJES. - Un communiqué de presse sera diffusé par le service communication de la préfecture. - Les différents réseaux associatifs sont invités à diffuser l'information. - Des réunions d'information locales sont prévues en début de campagne dans les secteurs qui les sollicitent (associations et collectivités) - Afin de faciliter la communication interne entre les membres du collège, l'utilisation de l'application RESANA est maintenue. Elle permet à tous de bénéficier d'un accès en simultané des documents déposés et de pouvoir ainsi partager des commentaires. - Pour les membres du collège, la liste des associations demandeuses sera déposée sur RESANA dans les jours qui suivront la date limite de dépôt des dossiers.

	<p>- Les dossiers CERFA seront mis à disposition dans un second temps sur la plateforme.</p> <p>- Sur la demande de Barbara SIMON, la liste des subventions allouées en 2025 sera également transmise.</p>
Accompagnement Guid'Asso	<p>Guillaume HUMANN présente le réseau des acteurs publics et associatifs qui renseignent et accompagnent les associations sur tout le territoire départemental: Guid'Asso 19. L'essentiel des points d'information est regroupé sur le site: https://guidasso-nouvelleaquitaine.fr/correze/</p>
Calendrier	<p>La prochaine réunion du collège pour l'étude des dossiers et les propositions de subvention devrait se tenir le vendredi 22 mai à 14h30.</p>
	<p>En l'absence de question, Nicole CHABANNIER clôt la réunion à 11h15.</p>

La secrétaire générale
Présidente du collège départemental

Nicole CHABANNIER